

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



Prévention des risques professionnels



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un inventaire des risques de l'entreprise, classés selon des critères (gravité, probabilité, fréquences...), qui doit aboutir à un plan d'actions ou un programme de prévention.

Il est obligatoire dans toutes les entreprises, dès l'embauche du premier salarié.

Dans ce livret découvrez **nos conseils pour le réaliser au mieux**, notamment grâce à l'intervention de nos conseillers en prévention.

[Pour le télécharger, cliquez ici !](#)



Crédits photos :

Date d'édition :